

## CAUTION MANUELS SCOLAIRES LP

Madame, Monsieur,

La Région Auvergne Rhône Alpes finance depuis l'an dernier l'achat des manuels scolaires pour les lycéens. Votre enfant va donc recevoir, en prêt, un manuel d'histoire géographie neuf pour cette année scolaire. Ce livre, déjà couvert et numéroté, doit être gardé *en l'état*.

Nous vous remercions de nous remettre ce document signé accompagné d'un chèque de caution de 25€ à l'ordre du Centre Scolaire Jeanne d'Arc pour **le lundi 6 septembre**.

En l'absence du chèque et de la présentation de son PASS REGION ou de son attestation de commande de carte, aucun manuel ne sera remis à votre enfant.

Ce chèque ne sera pas encaissé. Il vous sera rendu fin juin, lorsque votre enfant rendra son livre.

Dans le cas où, à cette date, le manuel ne serait pas rendu ou rendu en mauvais état, le chèque de caution serait encaissé par l'établissement.

Sachant compter sur votre compréhension.

Cordialement.

Mme Devissac,  
CPE du Lycée

---

**NOM :**

**PRENOM :**

**CLASSE :**

**Signature des parents :**

**Signature de l'élève :**